

**MOTION ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DU TGI DE
SAINT NAZAIRE LE 24/11/2017**

Les magistrats du TGI de SAINT NAZAIRE réunis en assemblée générale le 24 novembre 2017 :

- Déplorent des conditions de consultation des chantiers de la justice, par le biais de trois questionnaires reçus le 30 octobre 2017 à retourner avant les 1^{er} et 15 décembre 2017, ce délai extrêmement contraint ne tenant aucun compte des conditions de travail dans les juridictions, ;*
- Estiment ne pas pouvoir, dans ces conditions, s'investir de manière constructive dans les concertations sur la procédure (civile, pénale et sur le sens et l'efficacité des peines) ;*
- S'inquiètent que la réforme annoncée de la carte judiciaire ait pour seul objectif une flexibilité accrue grâce à une mutualisation des moyens humains au sein de ressorts très étendus, portant gravement atteinte au principe d'inamovibilité, sans bénéfice pour les justiciables*
- Dénoncent une concertation de pure façade, sur des sujets déjà largement débattus et dont certaines conclusions transparaissent déjà au travers des questionnaires, très orientés, ou dans la presse.*